

Quelles avancées pour les personnes en situation de handicap depuis le début du quinquennat ?

Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, présentait mercredi 27 février 2019, en Conseil des ministres, un bilan des avancées entreprises à destination des personnes en situation de handicap.

En faisant du handicap la priorité du quinquennat, le Gouvernement avait un objectif clair : **construire une société inclusive, réellement solidaire et fraternelle.**

En complément de la revalorisation de l'allocation adulte handicapé, laquelle sera portée à 900€/mois dès le 1er novembre 2019, des avancées importantes ont été entreprises depuis le début du quinquennat. Parmi elles :

1. RENDRE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE PLUS INCLUSIVE

Permettre à **tous** les enfants, y compris aux enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques, de s'épanouir à l'école est une garantie que la République doit offrir à chacun. C'est pourquoi :

- **La fréquentation des écoles** par des élèves en situation de handicap est en hausse constante : ils étaient 340 000 à être scolarisés à la rentrée 2018, soit 3 fois plus qu'il y a 10 ans.
- Parce que l'enseignement à destination de ces élèves doit être plus adapté et personnalisé, **la formation des enseignants** va être réformée pour permettre d'approfondir la prise en compte de leurs besoins éducatifs particuliers.
- **La visite médicale obligatoire** en 3e ou 4e année de scolarisation permettra le dépistage précoce des troubles du langage et des troubles psychomoteurs.
- **Les accompagnants** vont voir leurs conditions de travail s'améliorer : dès la rentrée 2019, ils seront obligatoirement recrutés sous contrat de droit public et pourront dès lors accéder à un emploi plus stable. La fin du recours aux contrats aidés marque ainsi la fin de la logique du contrat précaire, renouvelable 6 à 8 fois.

2. ENCOURAGER L'EMBAUCHE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN ENTREPRISE

- À partir du 1er janvier 2020, chaque entreprise de plus de 20 salariés devra obligatoirement **employer 6% de personnes en situation de handicap**. C'est près de 100 000 emplois supplémentaires qui devraient ainsi leur être ouverts.
- La journée du « **Duo Day** » reviendra le 16 mai 2019 pour une seconde édition. Durant toute une journée, chaque travailleur aura la possibilité d'accueillir avec lui une personne en situation de handicap pour lui faire découvrir son métier. La plateforme www.duoday.fr est d'ores et déjà ouverte aux inscriptions.

3. POUVOIR EXERCER LIBREMENT SA PLEINE CITOYENNETÉ

- À partir de mars 2019, les personnes majeures sous tutelle pourront disposer librement de

leur **droit de se marier, de se pacser et de divorcer** sans devoir recourir à une autorisation judiciaire.

- Elles pourront également jouir de leur **droit de vote** : leur tuteur ne pourra plus les représenter et les personnes les prenant en charge ne pourront plus voter à leur place.

4. SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX DROITS

- Pour **éviter d'imposer de longues demandes annuelles de renouvellement de droits** à des personnes dont nous savons médicalement que leur handicap n'a aucune possibilité d'évolution, l'AAH, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou encore le bénéfice d'une carte mobilité inclusion leur sont, depuis le 1er janvier 2019, accordés à vie.

5. DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DE TOUT À TOUS

- Dès octobre 2019, chaque logement neuf devra obligatoirement disposer d'un ascenseur à partir du 3e étage.

Gouvernement.fr